

## COMMUNE DE BRIOUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Département de la Haute-Loire

Arrondissement de Brioude

NOMBRE DE MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
29	29	21	8	0

**OBJET : Tarifs publics 2022 Redevance  
occupation domaine public**

N° Enregistrement :	
2021_12_15	87.4

Certifié exécutoire par dépôt en Préfecture,

Le 20 DEC. 2021

et publication ou notification,

Le 20 DEC. 2021

Le Directeur Général des Services,  
Fabrice PESTRE

Le 15 décembre 2021 à 20h30

Le Conseil municipal, suite à la convocation en date du 10 décembre 2021 de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude.

**Présent(e)s :** Jean-Luc VACHELARD, Aline BONNET, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, Gilles DA COSTA, Elisabeth STOQUE, Cyrille SARRIAS, Anne GUINCHARD, Jean-Philippe VIGIER, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Nadine CRAVINHO, Franck MERLE, Emmanuel RICQUEBOURG, Damien CHALLET, Léa JULIEN, Guillaume SABY, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Anne BARROIS, Bastien VEYSSEYRE**Représenté(e)s :**Alain BOREL par Maurice ROCHE,  
Annie SIBEYRE par Marie-Christine EYRAUD  
Carole MATHIEU par Jean-Philippe VIGIER,  
Maryline ADMIRAL par Gilles DA COSTA,  
Clément NEYRIAL par Damien CHALLET  
Jean HADJOUTI-GAILLARD par Jean-Luc VACHELARD  
Juliette TILLIARD-BLONDEL par Marie-Christine DEGUI  
François HANNE par Alexis JUILLARD**Absent(e)s :** -**Assistaient à la réunion :**Fabrice PESTRE, Directeur Général des Services  
Fabien COVINHES, Directeur des Services Techniques  
Chehrazed IMBARD, Assistante de Direction

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume SABY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE présentée par Maurice ROCHE, Adjoint,**

Dans le cadre des tarifs publics 2022, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'ADOPTER les tarifs publics 2022 de la Redevance occupation domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 tel qu'il suit :**

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :  
Isabelle OLEON, Elus Maurice ROCHE et Frank MERLE

	Proposition 2022
Terrasse de cafés, bars et restaurants	
Surface maximale de 0 à 30 m <sup>2</sup> - ouverte	100 € annuels
Surface maximale de 0 à 30 m <sup>2</sup> - fermée	
Surface maximale de 31 à 60 m <sup>2</sup> - ouverte	200 € annuels

Surface maximale de 31 à 60 m <sup>2</sup> - fermée	
Surface maximale de 61 m <sup>2</sup> et plus - ouverte	300 € annuels
Surface maximale de 61 m <sup>2</sup> et plus - fermée	
Un coefficient est appliqué en fonction de la proximité ou non du centre ville	
Zone UA du PLU	1
Hors zone UA	0,5
Présentoirs commerces sédentaires et autres dispositifs (chevalets ,,,)	20 € annuels
Ventes sur domaine public ne relevant pas du règlement des foires et marchés, dépendant d'un organisateur extérieur 100 m <sup>2</sup>	50 € annuels
Echafaudages et chantiers privés, dépôt de matériaux, bennes, grues, nacelles et tout encombrement du domaine public, Les 2 premiers jours sont gratuits au démarrage de l'occupation, Période forfaitaire de 7 jours	2 € par m <sup>2</sup> avec plafond, par période de renouvellement de 400 €

## DÉLIBÉRATION

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse et entendu les explications complémentaires de Maurice ROCHE, Adjoint, le Conseil Municipal :

- **ADOpte les tarifs publics 2022 Redevance occupation domaine public à compter du 1er janvier 2022.**

VOTE	
Nombre de votants	29
Nombre de suffrages exprimés	29
POUR	29
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
 Ont signés le registre les membres présents,

Certifié conforme,

Le Maire de BRIOUDE,


  
**Jean-Luc VACHELARD.**